

PRÉFACE

L'Annuaire du Canada date de la première année du Dominion. Immédiatement après la Confédération on sentit le besoin d'une publication groupant sous une forme claire et pratique les principales statistiques du Canada accompagnées des commentaires nécessaires; c'est alors que parut l'"Annuaire et Almanach de l'Amérique Britannique du Nord" étant, comme l'indiquait son sous-titre, "un recueil annuel des statistiques démographiques et commerciales, des tarifs des douanes, de l'accise et des droits de timbre ainsi que des principaux événements du Haut et du Bas Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Edouard, de Terre-Neuve et des Antilles." Plus tard, il s'appela l'"Annuaire et Almanach du Canada — un résumé statistique annuel du Dominion et un recueil de la législation et des hommes publics de l'Amérique Britannique du Nord". Son auteur était M. Arthur Harvey, F.S.S., du ministère des Finances et l'ouvrage n'avait aucun caractère officiel. Il parut chaque année de 1867 à 1879.

Consécutivement à une loi sur la statistique, on institua, en 1886, un "Recueil Statistique du Canada"; c'était un répertoire des institutions, de la population, des finances, du commerce et de la situation économique de la Puissance "avec données comparatives pour le Royaume-Uni, les possessions britanniques et les pays étrangers." Publié par l'Office général de la Statistique, du ministère de l'Agriculture, et sous la direction de M. George Johnson, F.S.S., il parut jusqu'en 1904. En 1905, l'Office général de la Statistique fut réuni au Bureau du Recensement, lequel devint un rouage administratif permanent. Son chef, M. Archibald Blue, continua la publication de l'Annuaire modifié et rajeuni sous le nouveau titre: "Annuaire du Canada, deuxième série."

Lors de la réorganisation et de la centralisation des statistiques auxquelles donnèrent lieu le rapport de la Commission de la Statistique de 1912 puis la création du Bureau Fédéral de la Statistique en 1918, les améliorations à apporter à l'Annuaire, tant au point de vue des matières à y insérer que de leur mode de présentation, constituaient l'un des principaux objectifs. L'un des buts primordiaux de la statistique, c'est de procurer une vue d'ensemble du pays considéré comme une entité, et de mettre en lumière ses nombreuses activités sociologiques et économiques, que l'on peut ainsi envisager soit en bloc, soit dans leurs relations réciproques. C'est pourquoi, outre les sections du Bureau spécialisées en certaines matières, telles que la démographie, l'agriculture, les mines, le commerce, l'instruction publique, etc., et combinant leur action avec celle des différents ministères fédéraux et provinciaux exerçant leur juridiction dans ces domaines, l'on créa une "Section de la Statistique Générale," dont les attributions consistent: (a) à effectuer des investigations complémentaires sur une foule de sujets secondaires, c'est-à-dire moins importants et moins complexes que ceux disséqués par les autres sections du Bureau, mais néanmoins essentiels; (b) à synthétiser et interpréter les statistiques, à en dégager les tendances, à préciser l'orientation économique; (c) à dresser des résumés et des extraits des données statistiques groupant les phénomènes apparentés; (d) à harmoniser la statistique canadienne dans ses grandes lignes avec celle des autres pays de l'univers, notamment l'Empire Britannique, compte tenu des différences politiques et économiques qui séparent les nations. Dans l'accomplissement de ces multiples tâches, cette section tire parti des informations colligées tant par les autres sections du Bureau que par les ministères fédéraux